

FLORINELA ȘERBĂNICĂ

**LE VERBE
DANS LE FRANÇAIS ACTUEL :
MODE, TEMPS, ASPECT**



**EDITURA UNIVERSITARIA
Craiova, 2013**

Referenți științifici:
Conf. univ. dr. Laura CÎȚU
Lect. univ. dr. Irina ALDEA

Copyright © 2013 Universitaria
Toate drepturile sunt rezervate Editurii Universitaria

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României
ȘERBĂNICĂ, FLORINELA

Le verbe dans le français actuel : mode, temps, aspect /
Florinela Șerbănică. - Craiova : Universitaria, 2013
Bibliogr.
ISBN 978-606-14-0728-6

811.133.1'367.625

Apărut: 2013
TIPOGRAFIA UNIVERSITĂȚII DIN CRAIOVA
Str. Brestei, nr. 156A, Craiova, Dolj, România
Tel.: +40 251 598054
Tipărit în România

I. LES CATEGORIES VERBALES

Dans la grammaire du français, la problématique du verbe constitue un chapitre essentiel, et cela pour des raisons qui tiennent au rôle-même que cet élément joue dans la communication. Constituant obligatoire de la phrase en français, le verbe joue un rôle essentiel aussi bien sur la plan syntaxique que sémantique de la phrase, tout comme sur le plan communicationnel des énoncés.

Du point de vue syntaxique, il s'agit du noyau de la phrase, qui décide du nombre des constituants, de leur forme et de leur ordre d'apparition dans la phrase.

Du point de vue sémantique, il y a d'un côté son apport en tant qu'élément lexical et de l'autre côté sa contribution en tant qu'unité grammaticale, susceptible de variations morphologiques. Soutenu par les autres constituants de la phrase, le verbe joue un rôle de premier rang à véhiculer des informations essentielles, telles celles qui concernent le mode, le temps, l'aspect et la voix. Ce sont ces variations de formes, regroupées sous la dénomination de *conjugaison* ou *flexion*, qui permettent effectivement au verbe de transmettre par un morphème grammatical unique des informations riches et variées.

Sur le plan communicationnel et en étroite liaison avec la décomposition de la phrase française en groupe nominal et groupe verbal, c'est à ce dernier élément que revient au niveau de l'énoncé la fonction d'apporter de l'information nouvelle, à la différence du groupe nominal qui désigne généralement l'information connue.

Ces quelques aspects montrent bien l'importance du verbe en tant qu'élément de la langue et objet de description. Néanmoins, le travail de description et d'explication du fonctionnement du verbe en français est loin d'être facile : les formes sont nombreuses, accompagnées par autant d'exceptions, et leur emploi peut être aussi bien libre que facultatif ou obligatoire. La spécialisation sémantique des morphèmes grammaticaux est plutôt absente et la relation forme-sens s'avère de ce fait extrêmement complexe : des formes différentes peuvent transmettre le même sens et le même sens peut être transmis par plusieurs formes.

En étroite liaison avec les autres constituants de la phrase, le verbe exerce des influences et en subit en son tour. Parmi les catégories grammaticales qui le caractérisent, seulement quelques-unes sont néanmoins vraiment propres à cette partie du discours : le mode, le temps, l'aspect et la voix. Les deux autres -la personne et le nombre - sont des catégories verbo-nominales, c'est-à-dire des catégories que le verbe partage avec le nom.

Parmi les quatre catégories essentiellement verbales, nous avons décidé d'en discuter seulement trois, pour une raison assez simple, qui est celle du syncrétisme des formes. Plus exactement, dans le cas des trois catégories retenues -le mode, le temps et l'aspect- la même forme transmet simultanément les trois types de sémantismes.

Par contre, dans le cas de la voix, il faudrait prendre en considération des éléments de marquage supplémentaires, tels le pronom réfléchi, l'auxiliaire et la réorganisation syntaxique de la phrase.

1. LE MODE

En parlant du mode d'un verbe, on opère une première distinction entre les *modes personnels* et les *modes impersonnels*, qui repose principalement sur une opposition de forme, avec des conséquences sur le plan fonctionnel et sur celui du contenu. Ainsi, les modes personnels (indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif) connaissent les variations de formes et assument un rôle verbal dans la phrase, alors que les modes impersonnels (infinitif, participe, gérondif) ne connaissent pas une telle variation et jouent dans la phrase un rôle plutôt autre que verbal, nominal, par exemple (l'infinitif).

Le terme de *mode* continue cependant à être opérationnel dans le cadre de chacune de ces deux classes, en faisant intervenir cette fois-ci un autre paramètre dans les distinctions. Dans cette nouvelle acception, le mode est à rapprocher de la catégorie de la modalité, une catégorie logico-sémantique qui définit l'attitude du locuteur envers son énoncé, autrement dit la manière dont le locuteur présente le contenu de son énoncé. Ainsi, un même contenu peut être présenté comme étant certain, douteux, exclu, facultatif, interdit, obligatoire, possible, souhaité, voulu, etc.

Envisagé comme un marqueur de la modalité, *le mode* ou *modus* s'oppose au *contenu* ou *dictum*. Le contenu désigne ce que l'on transmet par un énoncé, alors que le *modus* désigne la manière dont on présente effectivement ce contenu.

a. LES MODALITES

La catégorie de la modalité, qui dépasse largement la classe du verbe et implique des éléments allant du simple mot jusqu'au niveau de la phrase, est généralement décrite par le recours à la logique classique qui établit des carrés logiques des valeurs modales.

C'est Aristote qui a distingué le premier ce que l'on appelle actuellement les *modalités aléthiques* : le nécessaire, l'impossible, le possible et le contingent. Cette modalité, appelée également *de vérité*, concerne ou bien la vérité d'une proposition, ou bien la présence ou l'absence d'une propriété à un objet.

Plus tard, sur le modèle fourni par la description d'Aristote, ses commentateurs ont décrit encore deux types de modalités : *les modalités épistémiques* ou *de connaissance* (certain, exclu, probable, incertain), qui concernent la connaissance par le locuteur des choses et des phénomènes et *les modalités déontiques* ou *d'obligation* (obligatoire, interdit, permis, facultatif), qui visent une modification à apporter.

A ces trois modalités, issues du domaine de la logique, les auteurs roumains de référence que nous avons consultés en ajoutent encore deux : *les modalités désidératives* (T. Cristea, 1979 : 379, P. Gherasim, 1997 : 193) et les modalités affectives (T. Cristea, 1979 : 380) ou axiologiques (P. Gherasim, 1997 : 193). Ces deux derniers types de modalités, qui ne peuvent plus être représentés sous la forme de carrés logiques, expriment la volonté ou le désir du locuteur (*les modalités désidératives*) et le jugement de valeur porté par le locuteur sur les objets (*les modalités affectives* ou *axiologiques*). Sans construire un vrai carré logique, T. Cristea établit pour les modalités affectives quatre valeurs sémantiques : prospectif, rétrospectif, favorable, défavorable.

b. L'EXPRESSION DE LA MODALITE

Dans l'expression de la modalité, le mode verbal intervient au niveau des modalités d'énoncé, qui s'opposent aux modalités d'énonciation.

Par *modalité d'énonciation*, il faut comprendre l'attitude que le locuteur manifeste envers son allocataire, la manière dont il se rapporte à celui-ci. Ce type de modalité se réalise à travers les types de phrases : déclaratif, injonctif ou interrogatif.

Par contre, *les modalités d'énoncé*, telles que nous les avons déjà présentées, marquent l'attitude du locuteur envers le contenu de son énoncé. Les moyens linguistiques d'expression de la modalité d'énoncé sont divers. Nous reprenons l'inventaire proposé par M. Riegel et alii (1994 : 581-583), avec quelques exemples proposés par ces mêmes auteurs :

- les noms affectifs ou évaluatifs: *amour, beauté, crainte, prétexte*
- les adjectifs affectifs (*drôle, effrayant, propre*) et évaluatifs (*grand/petit, chaud/ froid*)
- les verbes qui expriment un sentiment (*aimer, détester*), une perception (*sembler, paraître*), une opinion (*penser, croire*), un jugement de vérité (*avouer, prétendre*)
- des adverbes (*évidemment, certainement, peut-être*)
- les interjections (*zut !, fi donc !*)
- les temps du verbe (le futur exprime la probabilité, le conditionnel - la possibilité)
- l'intonation et la ponctuation

Pour ce qui est du verbe, nous constatons qu'il n'y a pas que les modes qui expriment la modalité, mais les temps aussi. En effet, pour chaque temps, notamment pour les temps de l'indicatif, il existe plusieurs valeurs modales associées. En même temps, la même modalité peut être réalisée par des modes et/ou temps différents.

Mais certains lexèmes verbaux, par leur sémantisme propre, jouent aussi un rôle important dans l'expression de la modalité (*les verbes modaux ou auxiliaires de la modalité*, T. Cristea, 1997 : 357, *les auxi-verbes modaux*, M. Tuțescu, 2007). De tels aspects rendent donc la description des valeurs modales (mais aussi temporelles et aspectuelles) des verbes particulièrement délicate.

2. LE TEMPS

Tout comme le mode, le temps désigne à la fois une forme du verbe et un sémantisme.

Pour ce qui est de la forme, c'est le mode indicatif qui présente le système temporel le plus élaboré, ayant des formes particulières pour exprimer les trois époques : présent, passé, futur.

Les autres modes personnels et deux modes impersonnels (l'infinitif et le participe) possèdent un système bipartite (présent et passé), avec la prise en charge de la valeur de futur par les formes du présent. Il en résulte, encore une fois, une asymétrie entre les plans formels et sémantiques, car les trois époques peuvent être effectivement désignées, mais non par des formes particulières.

Le temps se définit par une référence extérieure au procès, la référence chronologique du moment de l'énonciation ou moment où l'on parle. (T. Cristea, 1979 : 54, M. Tuțescu, 1996 : 79-80).

Il existe deux repères possibles du procès : la situation d'énonciation, le moment où l'on parle effectivement, et un moment différent du moment de l'énonciation, qui peut être antérieur ou bien postérieur à celui-ci.

Dans le premier cas, on parle de *discours*, ou *énoncé*, dans le second, de *récit* ou *histoire*. Cette distinction a été établie par E. Benveniste (1966 : 242), en prenant en considération notamment

l'emploi des personnes et des temps du verbe. Benveniste parle de deux plans d'énonciation :

L'énonciation de discours est celle dans laquelle le locuteur assume la responsabilité de son énoncé, qu'il met en rapport avec la situation d'énonciation, en prenant une distance minimale par rapport à son énoncé. C'est la communication *hic et nunc*.

L'énonciation historique relate des événements passés, le repère du discours étant autre que le moment de l'énonciation, avec une distance maximale du locuteur par rapport à son discours.

Cette distinction a une valeur plutôt théorique, dans la pratique, le discours et le récit se trouvent souvent mélangés, et d'ailleurs ils partagent certaines formes.

a. LE DISCOURS ET LES TEMPS DEICTIQUES

Repéré par rapport au moment de l'énonciation, le discours renvoie à toutes les trois époques, à travers ses temps fondamentaux : le présent, le passé composé, l'imparfait et le futur. En fait, excepté le passé simple, tous les temps verbaux peuvent être employés dans le discours.

b. LE RECIT ET LES TEMPS ANAPHORIQUES

Repéré par rapport à un moment différent du moment de l'énonciation, le récit est orienté essentiellement vers le passé. Son temps fondamental est le passé simple, alors que les temps de base du discours (le présent, le passé composé et le futur) sont exclus du récit (au moins dans la théorie).

3. L'ASPECT

A la différence des termes *mode* et *temps*, qui désignent en même temps des formes et des sémantismes, celui d'*aspect* ne renvoie pas à des formes particulières en français, mais uniquement à un certain type de sémantisme.

L'aspect repère le procès par rapport à une référence intérieure à celui-ci, son déroulement ou sa structure interne. Par exemple, on peut concevoir le procès globalement, ou, par contre, l'analyser dans ses phases successives, telles le commencement, le déroulement ou la fin.

L'une des particularités du français quant aux catégories verbales consiste dans le syncrétisme des désinences verbales, qui véhiculent simultanément des sémantismes liés au mode, au temps et à l'aspect. Encore, le sémantisme aspectuel, peut être rendu par des éléments autres que la désinence verbale.

a. LES OPPOSITIONS ASPECTUELLES

L'inventaire des valeurs aspectuelles propres aux français est variable d'un auteur à l'autre, ainsi que la terminologie associée.

Nous indiquons les oppositions généralement reconnues pour le français, avec les différents termes qui leur sont associés par les auteurs :

Accompli (Achevé)/

Inaccompli (Non-accompli, Non-achevé) :

Si l'aspect accompli indique que le procès est terminé au moment où il est envisagé, l'aspect inaccompli indique un procès qui est en cours de déroulement. Cette opposition se réalise en français

par l'opposition entre les formes composées et les formes simples du verbe.

Perfectif / Imperfectif :

Cette opposition, moins systématique pour le français, mais propre plutôt aux langues slaves, est considérée par certains auteurs comme identique à la première. Ainsi, si l'aspect perfectif envisage le terme du procès, l'aspect imperfectif le présente dans son déroulement, sans visée d'un terme final. La différence par rapport à la première opposition consiste dans les moyens de réalisation de l'opposition - grammaticaux pour la première, lexicaux pour la seconde.

Sécant (Non-limitatif, Global) /

Non-sécant (Limitatif, Non-global):

L'aspect sécant envisage le procès comme étant découpé en deux parties, l'une réelle et l'autre virtuelle. Par contre, l'aspect non-sécant envisage le procès globalement et sans limites. Cette opposition se réalise toujours par les moyens grammaticaux que sont les temps verbaux. Parmi les temps verbaux, le passé simple réalise par excellence l'aspect non-sécant.

Inchoatif (Non-terminatif) /

Terminatif (Non-inchoatif, Résultatif) :

Cette opposition prend en considération les limites du procès : le début pour l'inchoatif, le moment final pour le terminatif. Les moyens de réalisation de cette opposition sont variés : le sémantisme des verbes, certains procédés de dérivation (préfixes et

suffixes), des semi-auxiliaires d'aspect et des périphrases verbales, certains adjectifs, les circonstants de temps.

**Semelfactif (Non-répétitif) /
Itératif (Répétitif, Fréquentatif) :**

Si l'aspect semelfactif indique un procès unique, l'aspect itératif indique la répétition du procès. Cette opposition se réalise principalement à l'aide des circonstants des temps, mais aussi par le sémantisme du verbe, par certains préfixes et suffixes, par des adjectifs et par certains déterminants.

b. L'EXPRESSION DE L'ASPECT

Les moyens d'expression de l'aspect sont extrêmement variés. En effet, les auteurs opèrent la distinction entre l'aspect proprement-dit ou au sens étroit, qui se réalise par des moyens morphologiques et syntaxiques et *le mode d'action (Aktionsart)* ou l'aspect au sens large, qui est exprimé par des moyens lexicaux.

L'expression de l'aspect va donc depuis le niveau du verbe jusqu'à celui de la phrase entière : la conjugaison du verbe, les semi-auxiliaires aspectuels et les périphrases aspectuelles, les procédés de formation du vocabulaire (préfixes et suffixes), le sens même du verbe, les adjectifs, les déterminants du nom, la nature du sujet, le complément d'objet, les compléments circonstanciels de temps.